



### POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consultez le site internet de la CCVG

Charte du promeneur « J'aime la forêt » www.onf.fr/activites\_nature

des chasseurs du Rhône Pour connaître les périodes de chasse : www.fdc69.com / 04 78 47 13 33

www.federation-peche-rhone.fr





Communauté de communes du Pays Mornantais: environnement@cc-paysmornantais.fr

avec le soutien de RHÔNE

Département du Rhône : agriculture.environnement@rhone.fr



### Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny – 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais Tél 04 72 31 78 72 - Fax 04 72 31 78 96 contact@cc-valleedugaron.fr





## CHARTE DE **BONNE CONDUITE**

# ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA VALLÉE EN BARRET

À DESTINATION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS















# LES RÈGLES À RESPECTER









### Information des collectivités et des riverains

- S'assurer que la manifestation a été déclarée en préfecture si elle le nécessite, ou auprès du maire de la commune
- Dans le cas des compétitions. les rèales techniques et de sécurité de la fédération concernée devront être respectées.
- · Signalez systématiquement à la ou aux mairie(s) du lieu où va se dérouler la manifestation : dates et calendrier prévisionnel. horaires, nombre estimatif de participants, contenu de la manifestation, itinéraire et signalétique prévue. Prévenez
- Informez la mairie du passage des véhicules de balisage, d'ouverture et de fermeture de course ou de secours sur le parcours de la

manifestation. La mairie préviendra l'Office National des Forêts qui effectue la surveillance du site.

 Informez les riverains de l'existence de la manifestation et demandez-leur leur accord avant toute intervention sur leur propriété. Les chemins restent accessibles au public mais sont pour la plupart privés.

### Respect des lieux et remise en état du domaine

- Evitez toute sonorisation inutile au sein de l'ENS (dérangement de la faune).
- D'une manière générale, l'organisateur veillera à

la sur-fréquentation au cours de la manifestation (ornières et nids de poule dans les chemins...).

- Prévoir le ramassage et l'évacuation des détritus (en cas de ravitaillement : procéder au nettoyage soigneux y compris audelà des points de ravitaillement).
- Suppression des supports de la manifestation.
- · Toute dégradation fera l'objet de poursuites. Le respect de la charte conditionne l'obtention des futures autorisations.

### Signalétique

- · Toute signalétique (affiches, panneaux...) hors balisage des circuits doit être mise en place en dehors du périmètre de l'ENS.
- La signalétique devra être faite par panneaux amovibles.
- Elle ne devra pas être mise en place plus de vingt-quatre heures avant l'épreuve et devra être déposée dans les vingt-quatre heures suivant la fin de celle-ci.

- Elle ne devra pas masquer les panneaux de signalisation.
- · Les dispositifs de jalonnement des circuits (balisage, rubalise...) notamment au sein de l'ENS devront être enlevés dans les 24h qui suivent la manifestation.
- · Vous ne devez en aucun cas :
- Annoncer ou ialonner les itinéraires de la course par des inscriptions ou signes quelconques sur les chaussées, trottoirs, parapets, arbres, panneaux routiers et leurs supports ou autres dépendances du domaine public.

- Marquer à la peinture notamment sur les arbres
- Flécher par panneau autocollant ou avec des clous/agrafes dans les arbres.



Zone humide, mare

Prairie et culture

Fruticée, lande la mairie en cas d'annulation. remettre le site en état après Chaponost Boisement la manifestation: • Remise en ordre des Affleurement rocheux cheminements si ceux-ci Vigne, verger, maraichage > ont été dégradés suite à Chemin du réseau PDIPR > L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée en Barret se situe à l'Ouest de Lyon, sur les Porte d'entrée de l'ENS Messimy Vestiges aériens de l'aqueduc romain communes de Brignais, Chaponost, Soucieu-en-Jarrest, Brindas et Messimy. Sur un espace de 906 hectares, il présente une mosaïque de milieux naturels aux forts enjeux écologiques et à l'équilibre parfois fragile. Dans un contexte d'urbanisation croissante et de pression humaine forte (26 000 personnes fréquentent chaque année l'ENS), des conflits sont apparus entre les différents usagers : propriétaires riverains, fermiers, chasseurs, promeneurs, coureurs, cyclistes, cavaliers... Aussi, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et la Communauté de Communes du **Brignais** Pays Mornantais (COPAMO) ont élaboré, avec l'appui du Soucieu-en-Jarrest Département du Rhône, une charte de bonne conduite.

**Brindas**